Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025 Date de mise en ligne : 15 janvier 2025



URo/FNa

DECISION MUNICIPALE DM 2025 004

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer un Contrat d'exploitation de distributeur d'articles de natation à la Piscine Les Bains de Bègles avec la société Topsec France.

ARTICLE 2 - D'imputer une recette au chapitre 70, article 70388 du budget principal de la Ville, pour un montant de 10% du chiffre d'affaires HT réalisé par distributeur, chaque année civile.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 10/01/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH





Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole